



Le Proviseur

Référence

Dossier suivi par

Téléphone 05.62.31.69.00 Fax 05.62.31.63.06 Mél. 0650038n@ac-toulouse.fr

19 rue du collège BP 80027 65501 VIC-EN-BIGORRE CEDEX Vic-en-Bigorre, le 30 septembre 2020

Le Proviseur,

à Mme Christine Dejeanne Mme Séverine Lauberton GRETA des Hautes-Pyrénées

<u>Objet</u> : Organisation des formations GRETA au sein de la cité scolaire PMF

Les formations GRETA débutent au sein de la cité scolaire PMF; je souhaite clarifier l'organisation de ces formations et plus particulièrement rappeler le cadre pour l'utilisation des salles.

Les salles utilisées pour les formations GRETA ne sont pas attribuées au GRETA, elles sont prioritairement octroyées aux élèves du lycée.

Il est donc nécessaire:

- 1 de remettre le mobilier en place à chaque fin de journée
- 2 de ranger les accessoires, objets,..., affiches, ..., utilisés par les formateurs Greta tous les jours (une armoire située dans la salle de réunion vous est attribuée).
- 3 les locaux ne sont pas des lieux de restauration, il est donc interdit de manger dans ces salles. Les stagiaires et les formateurs peuvent soit manger au self soit manger à l'extérieur.
- 4 sauf erreur de ma part la 1<sup>ère</sup> formation ne compte que 7 stagiaires. Je n'attribuerai donc qu'une seule salle pour cette formation (soit la salle de réunion, soit la salle télé bâtiment de l'internat).

Nous vivons une période particulière, les différents protocoles sanitaires nous obligent à respecter des cycles de nettoyage et désinfection des locaux. Il est donc important de respecter l'attribution des salles.

5 – le règlement intérieur et le protocole sanitaire s'appliquent à tous les usagers de la cité scolaire.

Je rappelle que la désinfection des mains et le port du masque sont obligatoires dès l'entrée dans l'établissement scolaire.

Le masque doit être gardé pendant les formations. Il ne peut être enlevé que pour le temps de restauration.

De plus je rappelle qu'il est interdit de fumer dans la cité scolaire même à l'extérieur des bâtiments. Il faut sortir du lycée pour fumer. Cette règle s'applique aussi pour la cigarette électronique.

Ce message a pour objectif de clarifier les règles pour que les formations Greta se passent dans de bonnes conditions et que cela ne génère pas de tensions ou d'incompréhensions ni au niveau des intervenants et des stagiaires Greta ni au niveau du personnel et des élèves de PMF.

Cordialement

Le Proviseur,

S. ANGLA

